

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.135

L'An deux Mille Six, le 29 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 décembre 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 décembre 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoint.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDOBLER représenté par Mme GEOFFROY
M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par Mme DAVID-COURTIN
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. POTENNEC représenté par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES : M. BUJARD, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 31

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL**

VOTE : **UNANIMITE**

La Commission « Social & Aïnés », qui s'est réunie le 07 Décembre 2006, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission «Social & Aïnés »,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer les subventions suivantes :

○ ALZHEIMER CHARENTE MARITIME	500,00
○ AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500,00
○ CROIX ROUGE FRANCAISE	1 800,00
○ ASSOCIATION VALENTIN HAUY	500,00
○ ASSOCIATION FRANCE COULET CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	500,00
○ ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES SECOURISTES DE LA PROTECTION CIVILE	1 000,00
○ ASSOCIATION ROYAN SOLIDARITE	1 486,00
○ SECOURS CATHOLIQUE	1 000,00
○ SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	1 000,00
○ ASSOCIATION VAGDESPOIR	500,00
○ VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS (V.M.E.H)	300,00
TOTAL	9 086,00

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 janvier 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT